



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Département de la
Meurthe-et-Moselle**

**Arrondissement de
Nancy**

**Commune de
Seichamps**

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à vingt heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 20/06/2023 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :**27**

Nombre de conseillers en exercice :**27**

Date de convocation :
20 juin 2023

Présidence : Henri CHANUT, maire.

Etaient présents :

BERGE Dominique, CHANUT Henri, COLNOT Charles, COULOMBE Pascal, DECLERCQ Alain, DOERLER Marie, DUBAS Patrick, FORTINI Roland, GARCIA Juan-Ramon, GLESS Danielle, GUILLIN Stéphane, KEINERKNECHT René, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MANGEOT Pascal, MARTIN Frédéric, OGER Rachel, PARET Evelyne, ROYER Clément, TREIBER Pascale, VERON Armelle, VIVIER Macha

Mandat de procuration : BRZAKOVIC Borisav à TREIBER Pascale, CHAKMA-HENRION Véronique à VIVIER Macha, CHARPENTIER Florent à MARTIN Frédéric, ROZOT Jocelyne à KEINERKNECHT René, SCHNEIDER Pierre à VERON Armelle

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur ROYER Clément

Membres présents.....22
 Absents ayant donné mandat de procuration.....5
 Absents.....0
 Votants.....27

Délibération DELIB 40 2023

Adaptation du tableau des effectifs - Rapporteur : H. CHANUT

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	5	27	0	0	0

Exposé des motifs

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 12/12/2022,

VU les mouvements des effectifs,

Délibération

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de valider le tableau des effectifs au 01/07/2023 en vertu des éléments suivants :

Avancement de grade d'une agente spécialisée des écoles maternelles au grade d'ATSEM principal de 1ère classe à temps complet au 1^{er} juillet 2023,

- Un poste d'ATSEM principal 2ème classe à temps complet laissé vacant et destiné à être occupé au 01/09/2023 dans le cadre de la mutation d'un agent du multi accueil sur la commune,
- Un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe laissé vacant suite au décès d'un agent et destiné à être pourvu par voie de recrutement.

Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2023 de la commune.

AGENTS SUR POSTES PERMANENTS FONCTIONNAIRES CONTRACTUELS OU	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS
EMPLOI FONCTIONNEL		1	1
Directeur Général des Services	A	1	1
FILIERE ADMINISTRATIVE		13	13
Attaché Principal (dont DGS)	A	2	2
Attaché	A	2	2
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	1	1
Adjoint administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	4	4
Adjoint administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	3	3
Adjoint administratif	C	1	1
FILIERE TECHNIQUE		14	13
Technicien Principal de 1ère classe	B	1	1
Agent de maîtrise principal	C	1	1

Agent de maîtrise	C	3	3
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	4	4
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	2	1
Adjoint technique	C	3	3
FILIERE SOCIALE		5	4
Agent spécialisé principal 1ère classe des écoles mat	C	3	3
Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles mat	C	2	1
FILIERE CULTURELLE		1	1
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1
FILIERE POLICE		2	2
Brigadier-chef Principal	C	2	2
PERSONNEL TOUTES FILIERES		35	33

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 27 juin 2023
Henri CHANUT,
Maire.



Henri CHANUT

Henri CHANUT
2023.06.27 15:08:16 +0200
Ref:20230627_135203_2-2-O
Signature numérique
le Maire